



Le Lien Municipal

Novembre 2025

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Novembre 2025

COMPTE RENDU AFFICHE LE 27 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15

PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Mme Yvette BONNARD

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Murielle BOIRON, M. Fabrice FOND, Mme Yvette BONNARD, M. Pierre BOIRON, M. Joël BALLAS, Mme Brigitte RUDEAUX- POMMATEAU, Mme Isabelle MARQUET, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET, M. Christophe BROSSON, M. Christian CLOUPET, M. Sylvain RIVORY, Mme Camille BRUYAS

Membres absents excusés : Mme Marie-Françoise BONNARD

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

DELIBERATIONS

R.I.F.S.E.E.P.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13 octobre 2025

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP qui comprend 2 parts :

l'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,

le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Les bénéficiaires

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,

Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel recrutés sur des emplois permanents à l'exception de ceux recrutés sur le fondement de l'article L.332-8 1° du Code général de la fonction publique.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Les rédacteurs
- Les adjoints administratifs
- Les ATSEM
- Les adjoints d'animation
- Les adjoints techniques

L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

Répartition des postes

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Chaque poste doit être réparti au sein de groupes de fonctions selon des critères professionnels tenant compte :

Le Maire propose de fixer les groupes de fonctions et de retenir les montants maximum annuels suivants.
Filière administrative :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour les cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux		Montants annuels maximums de l'IFSE (plafonds)
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)	
Groupe C1	Chef de service, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...	11 340 €
Groupe C2	Technicité particulière, sujexion particulière, encadrement intermédiaire, responsable de secteur, assistant(e), agent comptable, intervenant scolaire, instructeur, secrétaire de direction, chargé(e) de communication, animateur, conseiller(e) séjour....	10 800 €
Groupe C3	Agent d'exécution, agent d'accueil, agent administratif, agent de service ...	10 285 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour les cadre d'emplois des Rédacteur		Montants annuels maximums de l'IFSE (plafonds)
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)	
Groupe B1	Secrétaire général de mairie	17480 €
Groupe B2	Adjoint au responsable de service	16 015€
Groupe B3	Assistant au responsable de service	14 650 €

Filière technique :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux		Montants annuels maximums de l'IFSE (plafonds)
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)	
Groupe C1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, conduite de véhicules, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	11 340 €
Groupe C2	Technicité particulière, sujétion particulière, encadrement intermédiaire, chef d'équipe, gardien, mécanicien, instructeur, chauffeur...	10 800 €
Groupe C3	Agent d'exécution, accompagnateur, agent de voirie, agent d'assainissement, agent de déchetterie, agent polyvalent...	10 285 €

Filière sanitaire et sociale :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des écoles Maternelles		Montants annuels maximums de l'IFSE (plafonds)
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)	
Groupe C1	Technicité particulière, sujétion particulière, encadrement intermédiaire, ...	11 340 €
Groupe C2	Agent d'exécution, ...	10 800 €

Prise en compte de l'expérience professionnelle

L'IFSE peut être modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Il est donc proposé de retenir les critères suivants :

- L'élargissement des compétences,
- L'approfondissement des savoirs,

La consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;

au moins tous les deux ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

Péodicité du versement

L'IFSE est versée mensuellement

Modalités de versement

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail.

Les absences

L'IFSE constitue un complément de rémunération. Son montant sera impacté selon le tableau ci-dessous en fonction des catégories d'absences.

Congés annuels	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement
Congés liés à la parentalité	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement
CMO	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement (max 90% les 3 premiers mois)
CITIS	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement
CLM et CGM	1ère année : 33% ; 2ème et 3ème années : 60%.
CLD	Suppression
TPT	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement
PPR	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement

Le complément indemnitaire annuel (CIA)

Critères de versement

Le CIA est versé en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel. Le CIA est déterminé en tenant compte des critères suivants :

Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;

Les compétences professionnelles et techniques ;

La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur ;

La valeur professionnelle de l'agent (adaptation, motivation, implication) ;

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Répartition des groupes de fonctions	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	
Groupe B1	2 380€
Groupe B2	2 185€
Groupe B3	1 995€

Répartition des groupes de fonctions	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	
Groupe C1	1 260€
Groupe C2	1 200€
Groupe C3	1 200€

Les absences

Le CIA constitue un complément de rémunération. Son montant sera impacté selon le tableau ci-dessous en fonction des catégories d'absences.

Congés annuels	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement
Congés liés à la parentalité	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement
CMO	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement (max 90% les 3 premiers mois)
CITIS	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement
CLM et CGM	1ère année : 33%; 2ème et 3ème années : 60%.
CLD	Suppression
TPT	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement
PPR	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement

Après avoir délibéré, le Conseil décide d'instaurer l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus et autorise l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis ci-dessus.

Charte du Parc naturel régional du Pilat « Destination 2041 »

Pour obtenir le classement du territoire en tant que Parc naturel régional pour 15 nouvelles années, la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional du Pilat a été engagée début 2021 et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2026-2041.

La Charte 2026-2041 ou Charte Destination 2041, constituée d'un rapport, d'un plan de Parc et d'annexes, a obtenu un avis favorable de l'État et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Cette Charte est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 70 communes, 18 villes-portes dont 5 ayant une partie de leur territoire dans le périmètre d'étude, 8 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, la Métropole de Lyon et 4 Départements. Chaque collectivité ou EPCI à fiscalité propre approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes délibérera ensuite sur la charte et sur le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement du Pilat en Parc naturel régional auprès de l'État, pour une durée de 15 ans.

Pour finir, la charte sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement du classement du territoire en Parc naturel régional.

Le Conseil Municipal de LONGES, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional du Pilat, adressée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat par délégation du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes 31/10/2025 et en avoir délibéré approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional du Pilat 2026-2041 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat, et autorise le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

TARIFS PERISCOLAIRES

La société API Restauration augmente ces tarifs de 1,96% soit le prix du repas à 3,49 euros.
Monsieur le Maire propose les tarifs suivants à compter du 1^{er} décembre 2025 :

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE			
QUOTIENT FAMILIAL	REPAS	Garderie Pause Méridienne	TOTAL
De 0 à 499,99	3,49 €	0,94 €	4,43 €
De 500 à 999,9	3,49 €	1,81 €	5,30 €
supérieur à 1000	3,49 €	2,30 €	5,79 €
Non communiqué	3,49 €	3,33 €	6,82 €

Accueil périscolaire matin et soir les 45 mn	
QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
De 0 à 499,99	1,41 €
De 500 à 999,9	1,71 €
supérieur à 1000	1,88 €
Non communiqué	2,30 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les tarifs périscolaires proposés et applique donc les nouveaux tarifs de la société API sans majoration .

PARTICIPATION FINANCIERE – ENFANTS FREQUENTANT L'ECOLE DE LONGES

Pour l'année scolaire 2025-2026, 5 enfants de Châteauneuf (Loire) sont inscrits à l'école publique « La Clef des Champs » : 4 enfants en maternelle, 1 enfant en primaire

Or, suivant la délibération du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier fixant le tarif de répartition, il convient donc de définir le montant de la participation financière de la Commune de Châteauneuf pour les frais de scolarité :
1000 € pour un enfant de maternelle
500 € pour un enfant de primaire

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire précisant que 5 enfants résidant sur la commune de Châteauneuf sont inscrits au sein de l'école « La Clef des Champs », que par délibération, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier a fixé la participation des communes aux frais de scolarité à 1000 € pour un enfant de maternelle, 500 € pour un enfant de primaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à la commune de Châteauneuf les frais de scolarité des enfants inscrits au sein de l'école « La Clef des Champs » pour un montant de 4500€

L'ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS EST TERMINE A 21H50

COMMISIONS & QUESTIONS DIVERSES

Petite Enfance

Murielle BOIRON

De moins en moins de nourrices sont disponibles sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Pour pallier cette situation, l'agglomération s'efforce de créer un maximum de places en crèche.

Trois structures privées ont fermé au cours de l'année 2025, dont une qui reprendra son activité courant 2026.

La tendance est globalement à la baisse concernant les places disponibles, mais elle suit la courbe de natalité, qui enregistre moins de naissances chaque année.

Voirie et travaux

Pierre BOIRON & Christian CLOUPET

L'entreprise chargée du déneigement ces dernières années n'ayant pas souhaité reconduire son contrat en 2025, M. BOIRON a contacté plusieurs sociétés afin d'assurer la continuité du service.

Au regard des propositions reçues, le conseil municipal décide de confier le déneigement au GAEC du Mont Monet, ayant proposé les meilleures conditions financières et étant un acteur local.

Les conditions sont les suivantes : forfait de 650 €/an, sans astreinte, et 85 €/h par heure d'intervention.

Les travaux de la médiathèque se poursuivent. Les deux ouvertures prévues sont réalisées, permettant le début des opérations intérieures, notamment la modification de l'installation électrique.

La municipalité fait également son maximum pour rétablir le fonctionnement de l'éclairage public dans le hameau de Remilioux.

Le chemin d'accès à la ferme de Grifonney a été remis en état par l'entreprise CHAVASSIEUX TP.

Le premier devis reçu pour la reprise de la voirie « Route de la Planche » s'élève à 84 000 €, suite à l'enfouissement des réseaux. Cette somme importante dépasse l'entretien courant de la voirie. La municipalité se mobilise donc pour obtenir une prise en charge partielle et appelle les habitants du secteur à la patience.

Les problèmes d'allocation de fibre dans le hameau de Combechèvre sont en cours de résolution et l'accès sera disponible pour tous avant fin décembre.

Depuis le 1er novembre, le système d'autoconsommation patrimoniale de l'électricité produite par les panneaux solaires installés sur le toit de l'école est en fonctionnement. Même s'il est encore trop tôt pour évaluer précisément le retour sur investissement, la municipalité remercie l'ensemble des acteurs du projet (élus et entrepreneurs) pour le bon suivi et la bonne exécution du chantier.

CCAS

Isabelle MARQUET

France SERVICES, MAISON DU RHONE DE CONDRIEU

1Place des droits de l'Homme / 04.87.59.00.01

La Maison du Rhône de Condrieu est labélisée France SERVICES depuis 10/2024

2 agents accueillent le public, les heures d'ouverture sont :

Lundi, jeudi : 8H30 12H15 – 13H30 17H30

Mardi, mercredi, vendredi matin : 8H30 12H15

Il est recommandé de prendre rendez-vous afin d'éviter l'attente et de venir avec l'ensemble des documents nécessaires au traitement de votre demande. Un ordinateur libre d'utilisation est à disposition dans les locaux ainsi qu'une imprimante. Les dispositifs France SERVICE ne sont pas sectorisés, par conséquent vous pouvez vous rendre à celui le plus proche de chez nous.

France SERVICES est en lien avec 12 opérateurs :

- Assurance maladie
- Assurance retraite
- France titre
- CAF
- MSA
- Finance publique
- Point justice
- France travail
- La poste
- France Rénov
- Chèque énergie
- URSSAF

Et permet par exemple une aide pour déclarer ses revenus, faire une demande de permis de conduire ou carte d'identité, demander une aide (allocation logement, RSA, retraite...), créer l'espace France Travail, gérer le compte AMELI.

Toutes les informations pratiques sont consultables sur france-service.gouv.fr

Information chèque énergie :

Le chèque énergie est une aide au paiement des factures d'énergie pour les foyers à revenus modestes. Tous les professionnels concernés ont l'obligation d'accepter le Chèque Energie. Il sera envoyé aux foyers pouvant en bénéficier la semaine du 24 au 28 novembre.

Vous n'avez pas reçu de chèque énergie ?

Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources :

Si vous êtes éligible, vous recevez automatiquement votre chèque énergie, à votre nom, par courrier ou sur votre compte

Bénéficiaire si vous avez activé votre service e-chèque.

Si vous n'avez pas reçu de Chèque énergie, vérifiez votre éligibilité via le simulateur, si vous pensez être éligible, vous pouvez faire une demande soit en ligne <https://chequeenergie.gouv.fr>, soit par courrier avant le 28 février 2026.



CHÈQUE
ÉNERGIE
2025

DEMANDE À EFFECTUER
AVANT LE 28 FÉVRIER 2026

Ecole

Marielle GIRAUD-COLOMBET

Effectifs des classes

Classe de PS-MS : 11 PS + 14 MS = **25** élèves

Classe de GS-CP : 9 GS + 7 CP = **16** élèves

Classe de CE1-CE2 : 17 CE1 + 8 CE2 = **25** élèves

Classe de CM1-CM2 : 8 CM1 + 11 CM2 = **19** élèves

Soit **85** élèves répartis dans **64** familles.

Effectifs du personnel

Pas de changement, si ce n'est l'arrivée, depuis le 3 novembre, d'une nouvelle AESH présente tous les lundis dans les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2.

Actuellement, 3 enfants sont notifiés, c'est-à-dire que leur demande d'aide humaine a été acceptée par la MDPH.

Actions de l'école

Un exercice incendie a eu lieu le 6 octobre : les enfants n'avaient pas été prévenus. Le protocole d'évacuation a été respecté.
Visites médicales des PS : orthoptiste le 9 décembre et infirmière PMI le 2 juin.

Thème de l'année : « Les métiers ». Les 4 classes visiteront le **24 mars** le musée de la mine de Saint-Étienne le matin, puis le musée de l'Art et de l'Industrie l'après-midi, avec des ateliers adaptés.

Marché de Noël : vendredi 12 décembre à partir de 17h30, à la salle des fêtes de Longes, en collaboration avec l'APECC.

Fabrication des objets à l'école avec des bénévoles le 1er décembre. Journée de Noël pour les enfants le vendredi 19 décembre.

Webradio : une émission sera diffusée fin décembre ; préparation en cours.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les nombreuses actions menées en 2025 :

Peinture des poteaux de la cour

Installation de capteurs CO₂ dans les classes

Installation de l'alarme PPMS et formation des équipes

Formation « incendie » avec le personnel de l'école, encadrée par les pompiers de Condrieu

Un exercice PPMS « risques industriels majeurs » aura lieu d'ici fin décembre.

Un exercice PPMS « intrusion » aura lieu entre janvier et mars, accompagné par la mairie.

Demandes diverses

Sécurisation des bouches d'égout de la cour du bas : **la mairie étudie les solutions possibles**.

Plantation d'un ou deux arbres pour créer de l'ombre : **la mairie n'est pas opposée mais doit étudier la faisabilité (type d'arbre, emplacement, exposition au vent...)**.

Protection contre la chaleur dans la classe de GS-CP : **les stores représentent un coût important ; la mairie cherche une alternative**.

Périscolaire

Thème de l'année : « Les contes » (un conte par période), en partenariat avec la médiathèque, dont les bénévoles viendront lire des histoires.

Mercredi 10 décembre : journée fabrication de décos de Noël, sur inscription.

Vendredi 19 décembre : boum de Noël à la garderie du soir + goûter.

Nouveau logiciel « Portail Famille » à partir du 1er janvier 2026.

Augmentation du tarif de la cantine : +0,07 € par le prestataire. Les repas restent facturés au prix coûtant.

Tarif de la garderie inchangé, avec dégressivité selon le quotient familial

Médiathèque & Jeunesse

Brigitte Rudeaux-Pommateau

La journée du 10 décembre consacrée aux décos de Noël est organisée en lien avec l'équipe de la médiathèque. L'animation se déroulera toute la journée à l'école ; certains intervenants viendront animer des ateliers supplémentaires l'après-midi. Un atelier bricolage aura également lieu le 17 décembre après-midi, sur inscription.

Lors du comité de pilotage du service commun Animation Info Jeunesse à Condrieu, le bilan des animations des vacances de printemps et d'été a été plutôt négatif, notamment en raison d'une baisse de fréquentation chez les 14-17 ans. En revanche, les vacances de la Toussaint montrent une amélioration, avec l'inscription de nouvelles familles. Le système d'inscription évoluera prochainement : il passera d'un minimum de 2 inscriptions par semaine à 2 inscriptions par période de vacances, afin de faciliter l'accès au service.

Commission Déchets

Yvette BONNARD

À compter du 1er novembre 2026, une **collecte individuelle des déchets recyclables (bacs jaunes)** aura lieu une semaine sur deux.

Une communication officielle de l'agglomération sera diffusée à partir de fin avril 2026.

Les **points d'apport volontaire** seront supprimés courant novembre 2026, tout en conservant les points pour le verre et le textile.

Pour la collecte exceptionnelle de pneus usagés en dehors des périodes de déchèterie, il convient de consulter la plateforme dédiée : <https://www.quefairedemesvieuxpneus.fr/>

Visite De Madame la Ministre de l'Agriculture

M. le Député Jean-Luc Fugit a organisé la venue de Mme la Ministre sur son territoire, notamment au GAEC des Sagnes à Dizimieux.

Bien que globalement satisfait de la visite, M. le Maire regrette qu'un temps d'échange plus long et mieux organisé n'ait pas été prévu.

Divers

Le banquet des classes en 5 aura lieu le 1er février 2026.

Le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place de convention particulière avec la SPA pour la stérilisation des chats errants et fait appel au bon sens des propriétaires afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour éviter toute prolifération.

Le rallye du Gier aura lieu cette année le 4 avril.

M. le Maire remercie tous les participants, organisateurs et personnes présentes lors de la cérémonie du 11 novembre.

M. le Maire remercie également le CCAS et les bénévoles ayant participé à l'organisation du concours de belote.

Les voeux de M. le Maire auront lieu le 10 janvier 2026.

LES QUESTIONS DIVERSES SE SONT TERMINEES A 23H45

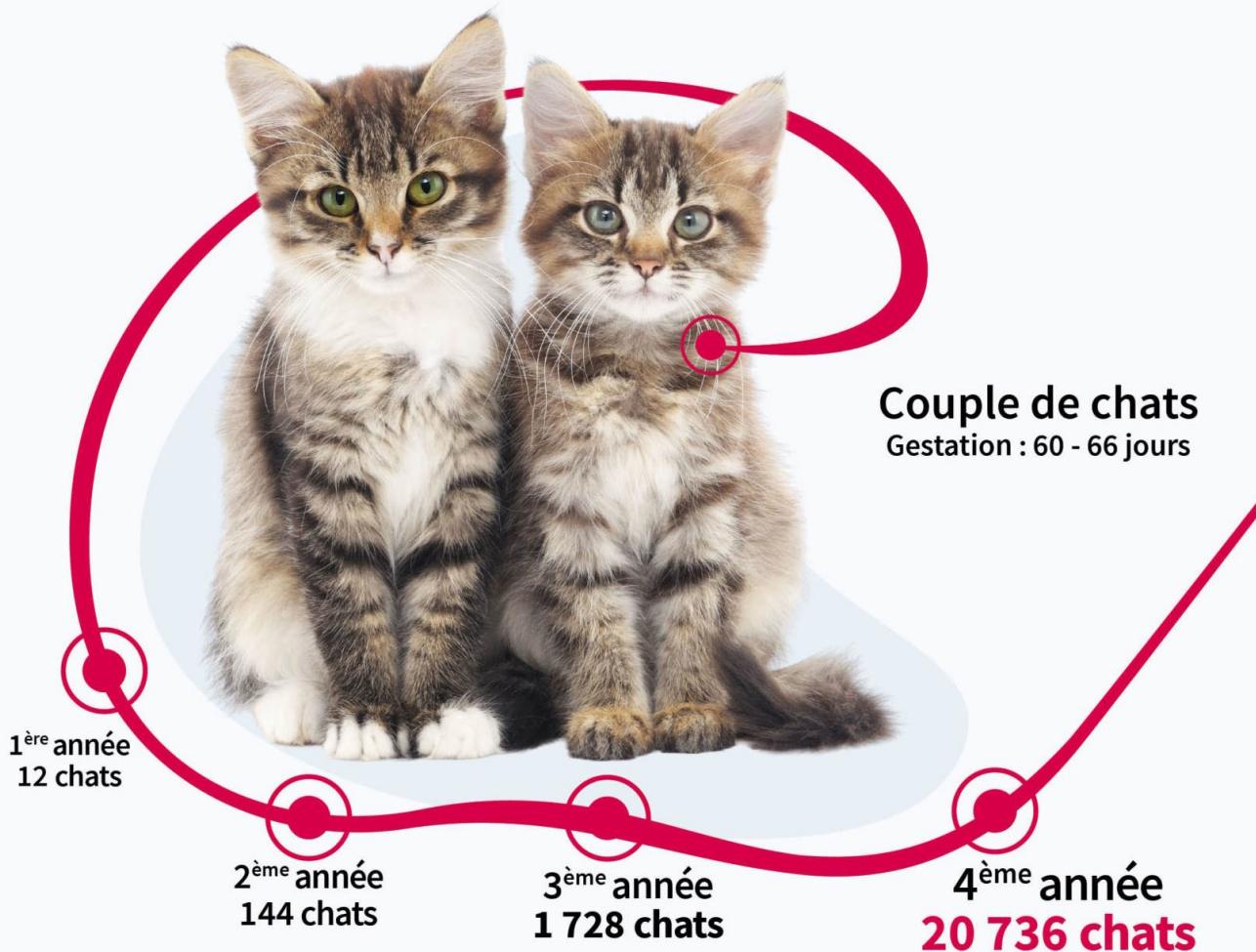
**La prochaine séance du Conseil aura lieu le 18 décembre 2025
L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 00h05**

La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

Faire stériliser les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !



Plus d'informations sur identifier-mon-animal.fr

En partenariat avec le CLAPAV : Comité de Liaison Associations de Protection Animale et Vétérinaires



LONGES	TREVES	AMPUIS
Le 9 janvier	Le 13 février	Le 13 mars
De 8h30 à 12h	De 8h30 à 12h	De 8h30 à 12h

CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Rhône - Arc Alpin
Interdépartemental

VAN INFO FEMMES

par le CIDFF Rhône - Arc Alpin



Vous souhaitez connaître vos droits ?
Vous voulez faire un point sur votre situation professionnelle ?

Le bureau mobile du CIDFF vient à votre rencontre !

Gratuit, confidentiel, accessible à toutes

Le réflexe égalité
<https://rhonearcalpin-interdepartemental.cidff.info/>


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Téléthon

VENDREDI 5 DECEMBRE
A LONGES

MARCHE NOCTURNE

Parcours de 4 et 12 KM
Départ de 18h à 20h



SOUPE AUX CHOUX
Salle d'animation

Pensez à prendre lampes, gilets fluorescents
Emmenez vos verres pour les ravitaillements

Une urne sera à votre disposition pour les dons

organisé par le comité des fêtes de Longes